

# Fonds Fidelity Gestion de l'inflation

Série F8

8 NOVEMBRE 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Gestion de l'inflation - série F8 (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse [sc.francais@fidelity.ca](mailto:sc.francais@fidelity.ca), ou visitez le [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

**Le 8 novembre 2024, les frais d'administration des parts de série F8 du Fonds passeront de 0,170 % à 0,155 %, ce qui pourrait entraîner une diminution du RFG de la série F8 à l'avenir. Les frais d'administration sont indiqués dans le prospectus simplifié du Fonds.**

## BREF APERÇU\*

|                                             |                                        |                              |                                                                                                                |
|---------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CODES DU FONDS                              | (\$ CA) SF : 7270<br>(\$ US) SF : 7295 | GESTIONNAIRE DU FONDS        | Fidelity Investments Canada s.r.i.                                                                             |
| DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE                | 28 septembre 2021                      | GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE | Fidelity Investments Canada s.r.i.                                                                             |
| VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2024 | 1,105 milliard \$                      | DISTRIBUTIONS                | Remboursement de capital et/ou revenu net, fin de chaque mois; gains en capital, de mi-décembre à fin décembre |
| RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)            | 1,17 %                                 | PLACEMENT MINIMUM†           | Initial : 5 000 \$, supplémentaire : 25 \$                                                                     |

\* Le présent document vise les parts de série F8 offertes dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme.  
† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour connaître les seuils de placement minimal liés aux distributions sur les frais applicables aux parts de série F8 dans le Programme, et communiquez avec votre représentant pour obtenir des précisions.

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés n'importe où dans le monde qui devraient, collectivement, faire preuve d'une certaine résilience face à l'inflation. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement en effectuant des placements dans des fonds sous-jacents.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2024. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

### DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

|                                                       |                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------|
| 1                                                     | Gouvernement du Canada                                | 11,51 %        |
| 2                                                     | Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada | 9,63 %         |
| 3                                                     | iShares Comex Gold Trust ETF                          | 8,10 %         |
| 4                                                     | Billets du Trésor américain                           | 6,77 %         |
| 5                                                     | iShares 20+ Year Treasury Bond ETF                    | 5,00 %         |
| 6                                                     | Exxon Mobil                                           | 3,09 %         |
| 7                                                     | Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.  | 2,63 %         |
| 8                                                     | Sherwin-Williams                                      | 2,22 %         |
| 9                                                     | Invesco Senior Loan ETF                               | 1,79 %         |
| 10                                                    | Teck Resources                                        | 1,67 %         |
| <b>Pourcentage total des 10 principaux placements</b> |                                                       | <b>52,41 %</b> |
| <b>Nombre total de placements</b>                     |                                                       | <b>417</b>     |

### RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

| PAR TYPE D'ACTIF                           | %       |
|--------------------------------------------|---------|
| Actions étrangères                         | 41,39 % |
| Obligations étrangères                     | 16,07 % |
| Actions canadiennes                        | 12,74 % |
| Obligations fédérales canadiennes          | 11,51 % |
| Trésorerie                                 | 10,04 % |
| Obligations américaines à rendement élevé  | 6,48 %  |
| Obligations de sociétés canadiennes        | 0,95 %  |
| Obligations d'organismes publics canadiens | 0,44 %  |
| Obligations de provinces canadiennes       | 0,29 %  |
| Obligations canadiennes à rendement élevé  | 0,09 %  |

## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.  
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».  
En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.  
Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

### AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

## APERÇU DU FONDS

### Fonds Fidelity Gestion de l'inflation

Série F8

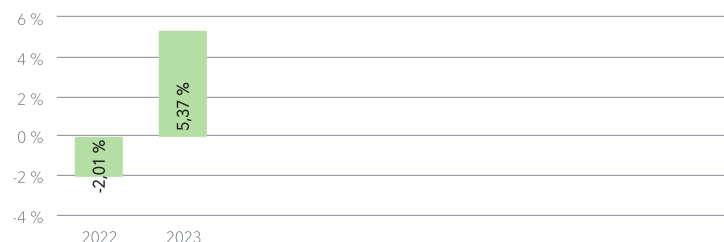


## ■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F8 du Fonds au cours des 2 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

### RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des parts de série F8 du Fonds au cours de chacune des 2 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 des 2 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série F8 du Fonds sur trois mois au cours des 2 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                       | RENDEMENT | 3 MOIS SE<br>TERMINANT LE | SI VOUS AVIEZ INVESTI<br>1 000 \$ AU DÉBUT DE LA<br>PÉRIODE  |
|-----------------------|-----------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Meilleur<br>rendement | 5,7 %     | 31 mai 2024               | Votre placement<br>augmenterait pour s'établir<br>à 1 057 \$ |
| Pire<br>rendement     | -9,3 %    | 30 juin 2022              | Votre placement chuterait<br>pour s'établir à 907 \$         |

### RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série F8 du Fonds à la date de sa création aurait accumulé 1 180 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 5,6 %.

## ■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à moyen terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe mondiaux
- veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds
- recherchent une exposition à l'inflation inférieure à la normale
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres
- souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses
- cherchent à bénéficier de distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés en fonction du montant de leur placement dans le Programme

## ■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série F8 du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Les parts de série F8 du Fonds font automatiquement partie du Programme. Le Programme offre une réduction des frais de gestion et d'administration, versée sous la forme d'un réinvestissement de distributions (« distributions sur les frais »), qui augmente progressivement en fonction de la valeur de l'actif, résultant en des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés (avant la taxe de vente) que prévu. Nous verserons automatiquement des distributions sur les frais applicables aux parts de série F8 du Fonds lorsque la valeur de votre actif atteint le seuil de placement admissible. Si vous ne respectez plus les critères du seuil de placement admissible d'un palier donné des distributions sur les frais, nous diminuerons automatiquement le taux des distributions sur les frais à celui d'un palier inférieur, ce qui donnera lieu à des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés (avant la taxe de vente) sans toutefois être supérieurs aux frais de gestion et d'administration combinés de la série F8. Veuillez vous reporter au tableau des distributions sur les frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds, et communiquez avec votre représentant.

### 1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous ne versez aucuns frais de souscription à l'achat ou à la vente des parts de série F8 du Fonds.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.  
Au 31 mars 2024, les frais associés au Fonds représentaient 1,23 % de sa valeur, ce qui équivaut à 12,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | TAUX ANNUEL<br>(EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé. | 1,17 %                                               |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du Fonds.                                                                                                                                                                                                                                            | 0,06 %                                               |
| <b>FRAIS DU FONDS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>1,23 %</b>                                        |

Les distributions sur les frais applicables aux parts de série F8 sont présentées dans le tableau ci-après :

| VALEUR DE L'ACTIF             | PALIER | DISTRIBUTION SUR LES FRAIS |
|-------------------------------|--------|----------------------------|
| 0 \$ - 249 999 \$             |        | s.o.                       |
| 250 000 \$ - 999 999 \$       | 1      | 0,075 %                    |
| 1 000 000 \$ - 2 499 999 \$   | 2      | 0,150 %                    |
| 2 500 000 \$ - 4 999 999 \$   | 3      | 0,175 %                    |
| 5 000 000 \$ - 9 999 999 \$   | 4      | 0,225 %                    |
| 10 000 000 \$ - 24 999 999 \$ | 5      | 0,275 %                    |
| 25 000 000 \$ - 49 999 999 \$ | 6      | 0,300 %                    |
| 50 000 000 \$ et plus         | 7      | 0,325 %                    |

**Renseignements sur la commission de suivi**  
Aucune commission de suivi n'est versée sur les parts de série F8.

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

| FRAIS                                        | CE QUE VOUS PAYEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>      | Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>devrez</i> verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>pourriez</i> devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Frais d'échange</b>                       | La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Frais de comptes à services rémunérés</b> | Vous pouvez souscrire et détenir des parts de cette série dans un compte à services rémunérés que vous détenez auprès de la société de votre représentant ou par l'intermédiaire de votre courtier à escompte (si la société de votre représentant ou votre courtier à escompte offre des titres de série F). Si vous détenez vos parts dans un compte à services rémunérés, vous pourriez verser des frais directement à la société de votre représentant ou à votre courtier à escompte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Frais de service-conseil</b>              | Si vous ne détenez pas des parts de cette série dans un compte à services rémunérés pour lequel la société de votre représentant pourrait vous imputer des frais directement, vous pouvez choisir de conclure une convention relative aux frais de service-conseil avec la société de votre représentant et Fidelity. Si vous concluez une convention relative aux frais de service-conseil, Fidelity prélèvera les frais de service-conseil (plus les taxes applicables) auprès de vous au nom de la société de votre représentant en effectuant le rachat des parts de cette série du Fonds et en remettant le montant à la société de votre représentant. Lorsqu'une telle convention a été conclue, les frais de service-conseil annuels maximaux que nous préleverons au nom de la société de votre représentant correspondent à 1,50 % (compte non tenu des taxes applicables). |
| <b>Frais pour rachats appréciables</b>       | Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous <i>serez</i> assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous <i>pourriez</i> être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## APERÇU DU FONDS

### Fonds Fidelity Gestion de l'inflation

Série F8



## ■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## ■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

|                                    |              |                         |
|------------------------------------|--------------|-------------------------|
| Fidelity Investments Canada s.r.i. | TÉLÉPHONE :  | 416 307-5200            |
| 483 Bay Street, North Tower        | SANS FRAIS : | 1 800 263-4077          |
| Suite 300                          | COURRIEL :   | sc.francais@fidelity.ca |
| Toronto (Ontario) M5G 2N7          | SITE WEB :   | fidelity.ca             |

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).